

L'an deux mille vingt, le huit février, une convocation est adressée à tous les conseillers municipaux pour le vendredi quatorze février à 19 heures 30, salle de la Mairie.

Le Maire,

Séance du 14 février 2020

L'an deux mille vingt, le vendredi 14 février à 19 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Alain BUJADOUX, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10 (M. Rodolphe MARTIN ayant démissionné en décembre 2017)

Présents : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, MM. Jean-Marie BERTRAND et Jacques GALLAND, Mmes Michèle ALOUCHY et Michèle TIXIER-GALLAND, M. Frédéric DUPLÉIX

Absent excusé : M. Julien MOURLON

Absent : M. Pascal REDON

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie BERTRAND

1) Ajouts de deux points à l'ordre du jour

Le Maire propose au Conseil d'ajouter les deux points suivants à l'ordre du jour de la présente réunion, étant donné l'urgence de la mise en place du syndicat intercommunal compétent pour le bâtiment destiné au centre de santé :

- les projets de périmètre et de statuts du syndicat (suite de l'arrêté préfectoral du 13 février établissant ces deux projets) ;
- la désignation des représentants de la Commune au sein conseil syndical du syndicat.

a) premier ajout :

Pour	Contre	Abstention
8	0	0

Le premier ajout à l'ordre du jour est approuvé.

b) second ajout

Pour	Contre	Abstention
8	0	0

Le second ajout à l'ordre du jour est approuvé.

2) Approbation du compte rendu de la dernière réunion du Conseil

Deux modifications sont proposées au projet de compte rendu de la dernière réunion du Conseil municipal tenue le 13 décembre 2019 :

- point 3) **Renouvellement bail CODECHAMP** : après « 1^{er} janvier 2019 », ajouter « (5 373,96 € HT pour

l'année) ;

- point 4) **Autorisation de dépenses 2020** : remplacer le deuxième tiret par le tiret suivant :

« - **Des dépenses d'investissement** dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (sans les emprunts mais en intégrant les restes à réaliser à la clôture de l'exercice), soit 48 523,60 € répartis comme suit entre les opérations pour lesquels des crédits ouverts avaient été ouverts :

- Opération 11 - terrain : 125,00 €
- Opération 12 - matériel : 2 226,85 €
- Opération 13 - voirie : 10 912,50 €
- Opération 14 - salle polyvalent : 3 100,00 €
- Opération 16 - aménagement bourg : 18 909,25 €
- Opération 17 - cimetière : 1 250,00 €
- Opération 18 - bâtiment mairie : 12 000,00 € »

Le Maire soumet au vote le projet de compte rendu ainsi modifié.

Pour	Contre	Abstention
8	0	0

Le projet de compte rendu modifié est adopté à l'unanimité.

3) Approbation du projet de périmètre et du projet de statuts du futur syndicat de communes compétent pour le bâtiment destiné au centre de santé

MM. Alain GRASS et Jean-Marie BERTRAND se déportent, étant personnellement concernés du fait de leurs fonctions de membres du conseil d'administration de l'association de préfiguration et d'accompagnement du centre de santé pour le secteur de Bellegarde-en-Marche. Ayant quitté la salle, ils ne prennent part ni aux discussions, ni au vote.

Par un arrêté du 13 février, notifié ce même jour aux deux communes concernées, la préfète a retenu le projet de périmètre - celui correspondant aux deux communes de Bellegarde et de Saint-Silvain - et le projet de statuts - celui proposé par les deux communes - du syndicat dont la création lui a été demandée conjointement par les deux communes pour réaliser et louer le bâtiment du centre de santé en cours de constitution pour le secteur de Bellegarde-en-Marche.

En application des dispositions de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les deux conseils municipaux doivent maintenant confirmer leur accord sur ce périmètre et ces statuts désormais retenus par la préfète, sauf à laisser passer un délai de trois mois au terme duquel l'avis des deux conseils municipaux sera réputé favorable.

Puisque le syndicat doit être créé dès que possible pour pouvoir engager sans plus attendre la procédure de construction du bâtiment (première étape prévue : lancement le 2 mars prochain de la consultation en vue du choix du maître d'œuvre), le Maire, en accord avec celui de Bellegarde, propose d'approuver dès aujourd'hui le projet de périmètre et le projet de statuts mentionnés dans l'arrêté de la préfète. Il s'agit d'une confirmation puisque les deux projets ont déjà été approuvés par les conseils municipaux des deux communes en décembre dernier préalablement à la saisine de la préfète.

Après réception des délibérations de confirmation prises par les deux conseils, la préfète sera alors en mesure

de prendre un nouvel arrêté, cette fois, créant le syndicat. L'autre formalité préalable nécessaire, à savoir l'avis à rendre par la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI), aura également été remplie d'ici là, puisque la commission se sera prononcée lundi prochain 17 février.

Le Maire propose au Conseil d'approuver ces projets de périmètre et de statuts.

Pour	Contre	Abstention
6	0	0

Les projets de périmètre et de statuts du futur syndicat, tels qu'établis par l'arrêté préfectoral précité, sont approuvés.

4) Désignation des représentants de la Commune au conseil syndical du futur syndicat

MM. Alain GRASS et Jean-Marie BERTRAND se déportent. Ils ne prennent part ni aux discussions ni au vote.

Le second ajout proposé concerne la désignation des deux représentants de la Commune au sein du conseil syndical du futur syndicat, ainsi que leurs deux suppléants. Là encore, il s'agit d'anticiper la création du syndicat, toujours dans le même but de pouvoir engager dès début mars la procédure de construction du bâtiment.

Le Maire propose au Conseil que lui-même et Mme Michèle ALOUCHY représentent la Commune au sein du conseil syndical en tant que membres titulaires, et Mme Isabelle CARTON et M. Frédéric DUPLEIX en tant que membres suppléants. Il précise que cette désignation est subordonnée à la création préalable du syndicat par la préfète et qu'elle ne vaudra que jusqu'à l'échéance, en mars prochain, du mandat du Conseil municipal actuel.

Il soumet cette proposition au vote du Conseil.

Pour	Contre	Abstention
6	0	0

La désignation de M. Alain BUJADOUX et de Mme Michèle ALOUCHY comme représentants titulaires, ainsi que de Mme Isabelle CARTON et de M. Frédéric DUPLEIX en tant que représentants suppléants, de la Commune au sein du conseil syndical du futur syndicat est adoptée.

5) Annulation de la suppression du budget annexe de l'atelier

Suggérée par le trésorier d'Auzances, comptable de la Commune, la suppression du budget annexe de l'atelier a été voté par le Conseil le 8 avril 2019 (voir le point 7 du compte rendu), avec effet à compter de l'exercice 2020. L'intérêt était de pouvoir intégrer les revenus de location du bâtiment versés par la société CODECHAMP aux recettes du budget général.

Toutefois, le centre des impôts d'Aubusson (service de la TVA) a ensuite objecté que cette suppression allait poser problème au regard de la TVA, notamment pour la société CODECHAMP qui ne pourrait plus récupérer la TVA qu'elle acquitte sur les loyers versés à la Commune.

En conséquence, il apparaît finalement préférable de ne pas supprimer le budget annexe, au moins dans l'immédiat, notwithstanding l'inconvénient qui s'ensuit pour la Commune, placée de ce fait, dans l'impossibilité de transférer au budget général les résultats du budget annexe.

Le Maire propose donc au Conseil d'annuler la suppression du budget annexe de l'atelier décidée le 8 avril 2019.

Pour	Contre	Abstention
8	0	0

L'annulation de la suppression du budget annexe de l'atelier est approuvée à l'unanimité.

6) Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2019

Les comptes de la Commune comprennent un compte pour le budget principal et un autre pour le budget annexe de l'atelier loué à la société Codechamp. Ils sont tenus en double : les comptes de gestion le sont par le comptable public (le chef de poste de la trésorerie d'Auzances), les comptes administratifs par l'ordonnateur (le Maire). Les comptes de gestion et les comptes administratifs doivent être identiques.

Les pages récapitulatives des comptes de gestion tenus par le comptable public pour l'exercice 2019 sont présentées au Conseil municipal. Celui-ci constate que les montants sont identiques à ceux des comptes administratifs tenus par le Maire, tant pour le budget principal que pour le budget annexe.

a) Budget principal

Le Maire soumet le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2019 à l'approbation du Conseil municipal.

Pour	Contre	Abstention
8	0	0

Le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2019 est approuvé à l'unanimité.

b) Budget de l'atelier

Le Maire soumet le compte de gestion du budget annexe de l'atelier pour l'exercice 2019 à l'approbation du Conseil municipal.

Pour	Contre	Abstention
8	0	0

Le compte de gestion du budget annexe de l'atelier pour l'exercice 2019 est approuvé à l'unanimité.

6) Approbation des comptes administratifs de l'exercice 2019

Un ensemble de tableaux (joint au présent compte rendu) des comptes administratifs pour l'exercice 2019 a été transmis à l'ensemble des conseillers, par courriel, en même temps que la convocation à la présente réunion.

Le Maire présente et commente ces comptes administratifs pour l'exercice 2019, en effectuant des comparaisons avec les comptes de 2018. Un échange s'ensuit.

Pour le budget principal (montants arrondis) :

- les recettes de fonctionnement de l'exercice 2019, soit 152 956 €, ont été supérieures de + 1,8 % à celles de l'exercice 2018, soit 150 240 € ;

- parmi ces recettes de fonctionnement, les dotations, subventions et participations ont procuré 79 320 €, contre 80 820 € en 2018 (- 1,9 %), les impôts locaux 53 200 €, contre 52 710 € en 2018 (+ 0,9 %), et les autres produits de gestion courante 14 240 €, contre 11 390 € en 2018 (+ 25,0 % ; principalement les loyers encaissés, tous les appartements ayant été loués) ;
- le montant total des dépenses de fonctionnement, soit 102 160 €, a augmenté de 1,5 % (100 660 € en 2018) ;
- parmi les dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général se sont élevées à 51 080 € (+ 2,2 % ; contre 49 990 € en 2018, essentiellement du fait de la prise en charge, à compter de la rentrée scolaire 2019/2020, de la navette quotidienne pour amener les enfants de l'école à la cantine de Bellegarde), les charges de personnel à 35 060 € (+ 1,0 % ; 34 700 € en 2018), les indemnités du maire et des adjoints à 13 350 € (+ 0,05 % ; 13 290 € en 2018), et les intérêts des emprunts à 9 € (16 € en 2018 et 60 € en 2017) ;
- il s'ensuit un excédent 2019 de fonctionnement de 50 800 € (contre 49 580 € en 2018 ; + 2,5 %) ; en y ajoutant les 50 260 € de résultats antérieurs reportés, le résultat total pour l'exercice 2019 ressort à 101 050 € (contre 88 050 € en 2018 ; + 14,8 %) ;
- les dépenses d'investissement ont doublé en 2019, passant de 71 570 € en 2018 à 150 820 € en 2019, en raison de la fin des travaux d'aménagement du bourg, ainsi que de la réalisation de ceux de la façade du bâtiment communal et de la réfection de la salle des associations ;
- les recettes d'investissement ont diminué, passant de 146 400 € en 2018 à 124 070 € en 2019. Les recettes de compensation de TVA ont doublé, augmentant de 11 770 € en 2018 à 23 710 € en 2019, et les subventions d'investissement sont passées de 27 300 € à 61 390 € ; en revanche, l'autofinancement correspondant au solde de financement des exercices antérieurs a diminué de 100 630 € en 2018 à 37 790 € en 2019 ;
- le résultat d'investissement, en excédent de + 74 830 € en 2018, a ainsi fait place à un déficit de - 26 750 € en 2019 ;
- en revanche, le solde des restes à recouvrer et les charges à payer sur investissements à la fin de l'exercice est un excédent de + 23 490 € à fin 2019, alors qu'il était un déficit de - 11 990 € à fin 2018.

Pour le budget annexe, (montants arrondis) :

- les recettes de fonctionnement, constituées essentiellement des loyers versés par la société Codechamp, se sont élevées à 4 990 € ;
- les dépenses de fonctionnement ont été nulles ;
- compte tenu des 10 990 € de résultats de fonctionnement reportés au titre des exercices antérieurs, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 ressort à 15 980 € ;
- les dépenses et recettes d'investissement ont été nulles ;
- compte tenu de 10 320 € de résultats d'investissement reporté au titre des exercices antérieurs, le résultat d'investissement reporté à fin 2019 ressort également à 10 320 €.

Comme le prescrit le code général des collectivités territoriales, le Maire se retire avant le vote d'approbation des comptes administratifs.

Le premier adjoint, M. Alain GRASS, soumet au vote l'approbation des comptes administratifs, d'abord pour le budget principal, puis pour le budget annexe de l'atelier.

- Budget principal :

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		50 257,40 €	25 801,75 €	
Opérations de l'exercice	102 160,78 €	152 955,92 €	150 821,32 €	124 073,79 €
Totaux	102 160,78 €	203 213,32 €	176 623,07 €	124 073,79 €
Résultats de clôture		101 052,54 €	52 549,28 €	
Restes à réaliser			23 250,00 €	46 738,00 €
Totaux cumulés			75 799,28 €	46 738,00 €
Résultats définitifs		101 052,54 €	29 061,28 €	

Pour	Contre	Abstention
7	0	0

Le compte administratif 2019 du budget principal est approuvé.

- Budget atelier :

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		10 987,63 €		10 319,29 €
Opérations de l'exercice	0,00 €	4 989,32 €	0,00 €	0,00 €
Totaux		15 976,95 €		10 319,29 €
Résultats de clôture		15 976,95 €		10 319,29 €
Restes à réaliser				
Totaux cumulés		15 976,95 €		10 319,29 €
Résultats définitifs		15 967,95 €		10 319,29 €

Pour	Contre	Abstention
7	0	0

Le compte administratif 2019 du budget annexe de l'atelier est approuvé.

4) Affectation des résultats de l'exercice 2019

Le Maire propose au Conseil municipal d'affecter comme suit les résultats de l'exercice 2019, d'une part, pour le budget principal et, d'autre part, pour le budget annexe de l'atelier.

	Budget principal	Atelier
Fonctionnement 2019		
Dépenses	102 160,78	0,00
Recettes	152 955,92	4 989,32
Résultat de l'année	50 795,14	4 989,32
Résultat reporté n-1	50 257,40	10 987,63
Total résultat fonctionnement	101 052,54	15 976,95
Investissement 2019		
Dépenses	150 821,32	0,00
Recettes	124 073,79	0,00
Résultat de l'année	-26 747,53	0,00
Résultat reporté n-1	-25 801,75	10 319,29
Total résultat investissement	-52 549,28	10 319,29
Restes à réaliser 2019		
Dépenses	23 250,00	
Recettes	46 738,00	
Total	+ 23 488,00	0,00
Reports année 2020		
Fonctionnement 002	71 991,26	15 976,95
Investissement 001	-52 549,28	10 319,29
Besoin de financement 1068	29 061,28	

- Budget principal :

- Résultat de fonctionnement :

- Résultats de l'exercice : + 50 795,14 €
 - Résultats antérieurs reportés : + 50 257,40 €

Soit un total à affecter de : + 101 052,54 €

- Résultat d'investissement :

(Le résultat d'investissement est positif lorsqu'il correspond à une capacité nette de financement ; il est négatif lorsqu'il correspond à un besoin net de financement)

- Résultats de l'exercice budget principal : - 26 747,53 €
 - Résultats antérieurs reportés budget principal : - 25 801,75 €

Soit un sous-total à financer de : - 52 549,28 €

**Solde des restes à réaliser d'investissement
(dépenses payées ou recettes encaissés début 2019) : + 23 488,00 €**

Soit un besoin de financement total à couvrir de : - 29 061,28 €

Affectations proposées :

Fonctionnement :

. compte 002 (recette) : + 71 991,26 € (= 101 052,54 € - 29 061,28 €)

(résultat net à reporter en 2020 après couverture du besoin de financement induit par les investissements de 2019)

Investissement :

. compte 001 (dépense) : - 52 549,28 €

. compte 1068 (recette) : + 29 061,28 €

Pour	Contre	Abstention
8	0	0

À l'unanimité du Conseil municipal, les affectations proposées des résultats du budget principal pour l'exercice 2019 sont approuvées.

• **Budget de l'atelier**

- **Résultat de fonctionnement :**

. Résultats de l'exercice : + 4 989,32 €

. Résultats antérieurs reportés : + 10 987,63 €

Soit un total à affecter de : + 15 976,95 €

- **Résultat d'investissement :**

(Le résultat d'investissement est ici positif parce qu'il correspond à une capacité de financement. Celle-ci est constituée par l'addition des excédents annuels de la section d'investissement, dont l'utilisation est limitée par l'objet du budget annexe.)

. Résultats de l'exercice : 0,00 €

. Résultats antérieurs reportés : + 10 319,29 €

Soit un total à affecter de : + 10 319,29 €

Solde des restes à réaliser d'investissement : - 0,00 €

Besoin de financement à couvrir : - 0,00 €

- **Affectations proposées :**

Fonctionnement :

. compte 002 (recette) : + 15 976,95 €

(résultat net de fonctionnement reporté en 2020)

Investissement :

. compte 001 (dépense) : + 10 319,29 €

(résultat net d'investissement reporté en 2020)

. compte 1068 (recette) : 0,00 €

Pour	Contre	Abstention
8	0	0

À l'unanimité du Conseil municipal, les affectations proposées des résultats du budget annexe pour l'exercice 2019 sont approuvées.

6) Questions diverses

a) *Conteneurs de déchets ménagers*

Des habitants de Sannegrاند ont, par courrier adressé au Maire, demandé la pose de claustras autour des deux paires de conteneurs actuellement installées dans le haut du village. D'autres habitants du village ont exprimé verbalement le souhait qu'une de ces deux paires soit placée en bas du village et l'autre en haut. Le SIVOM ayant donné son accord, les deux paires pourront être partagées entre deux emplacements (communaux ou sectionnaires), à définir avec l'ensemble des habitants, l'un situé en haut du village et l'autre en bas. La question de l'entourage par des claustras sera traitée une fois ces deux emplacements choisis.

À Chez Aufaure, l'emplacement de la paire de conteneurs située en haut du village va être busé et nivelé à l'horizontal, de façon à en faciliter l'accès et à éviter les mouvements intempestifs des conteneurs.

Dans un des conteneurs du Mont, un colis suspect dégageant une odeur fétide a conduit à solliciter la venue de la gendarmerie.

b) *Eclairage extérieur de l'église*

L'entreprise CARRÉ devrait terminer les travaux pour le week-end des 22 et 23 février.

c) *Chemin rural entre la Ribière et Chez Aufaure*

Une demande de dégagement/rétablissement et d'élargissement de tout ou partie de ce chemin, entre l'ancien chemin de Bellegarde à Auzances et le village de Chez Aufaure, a été faite par le propriétaire exploitant d'une parcelle voisine. La question va être instruite et le prochain conseil municipal décidera de la suite à donner.

d) Salle polyvalente

Elle est assez souvent demandée, notamment par le Restaurant La Vallée gourmande, pour y garder et y faire dormir de jeunes enfants pendant que leurs parents se restaurent ou participent à des festivités voisines.

Un tarif et surtout une convention, spécifiques de location vont être définis, fixant notamment les conditions impérativement requises de la part des utilisateurs, en particulier la présence obligatoire d'un adulte dans la salle.

Par ailleurs, la convention générale de location va être revue, pour faire partir l'assurance dès la remise des clés et la faire se terminer dès leurs restitutions.

e) Élection municipale du dimanche 15 mars

La composition du bureau de vote et des équipes de trois personnes qui se relaieront pour le tenir a été discutée.

*

La séance est levée à 21 heures 15.

Le secrétaire,
Jean-Marie BERTRAND

Le Maire,
Alain BUJADOUX